

Service Animation, jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
MCD

16

R A P P O R T

**OBJET : 20EME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION DES DROITS DE
L'ENFANT.**

L'association PAS ASSEZ a coordonné l'organisation d'une manifestation à l'occasion du 20^e anniversaire de la déclaration des droits de l'enfant qui s'est déroulée les 20 et 21 novembre 2009 aux Trinitaires. De nombreux acteurs associatifs, notamment l'UNICEF, le Service d'Accès aux Droits des Jeunes, l'association contre la prostitution des enfants, l'école de la paix, l'Ange Bleu, etc. se sont mobilisés autour de ce projet mené en étroite collaboration avec plusieurs services de la Ville (Service Affaires scolaires, service Citoyenneté, démocratie participative et mairies de quartiers, service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante).

Cette action de sensibilisation sur les droits de l'enfant a été l'occasion de souligner les avancées et les efforts encore à fournir autour de la protection de l'enfant en France et dans le monde.

Les écoles et le grand public ont pu y découvrir de nombreuses animations (découverte des instruments du monde, ateliers d'expression, réalisations vidéos), des stands d'information, des expositions, des conférences...

Le budget de l'opération s'élève à 18 700 €. Les partenaires sollicités sont la région Lorraine pour 4 000 €, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour 1 000 €. L'association Pas Assez et ses partenaires associatifs apportent une contribution estimée à 7 200 € pour la mise à disposition de matériel et l'implication des bénévoles. La ville de Metz est sollicitée à hauteur de 5 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : 20EME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'ENFANT.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la France le 20 novembre 2003,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2004 portant signature de la Charte « Ville Amie des Enfants »,

CONSIDERANT que la Ville de Metz souhaite donner un retentissement exceptionnel à la célébration du vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 800 € à l'association Pas Assez organisatrice de l'événement.

La dépense totale s'élève 5 800 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR LE MAIRE,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI